

**Projet de recherche**  
**L'emprisonnement avec sursis : des politiques aux pratiques**

Mise en contexte

L'emprisonnement avec sursis a été mis en place au Canada en 1996, dans un objectif de modération pénale et de lutte contre la surpopulation carcérale. Cette mesure prévoit que la personne condamnée à une peine d'emprisonnement de moins de deux ans la purge dans la communauté tout en étant astreinte à respecter des conditions obligatoires et facultatives imposées par le juge. Bien que la Cour Suprême ait affirmé le caractère coercitif de cette peine, les médias la présentent souvent comme une sentence trop clémente qui permet à un délinquant d'éviter la prison. Depuis la fin des années 1990, de nombreux chercheurs ont constaté l'existence d'un durcissement pénal dans les discours politiques (Doob, 2012 ; Garland, 2001). Dans cette lignée et malgré l'opposition des professionnels de la justice, deux réformes récentes (loi C-9 en 2007 ; loi C-10 en 2012) ont restreint l'admissibilité au sursis. Le fond des discours politiques renvoie souvent à la notion d'interchangeabilité, en estimant que la peine de sursis n'est pas appropriée à certaines situations (Marinos, 2005). Cependant, malgré l'existence d'un contexte de virage punitif dans les discours politiques et les lois, des chercheurs ont mis de l'avant l'existence d'un écart de gouvernance, écart entre des tendances pénales larges et leur mise en pratique dans des contextes particuliers (Garland, 2013 ; McNeill et al., 2009).

Objectifs de la thèse

L'objectif de la thèse est de comprendre la manière dont se construit la pénalité, des politiques jusqu'aux pratiques, à travers l'exemple de l'emprisonnement avec sursis. À partir des notions d'interchangeabilité théorique (quelles seraient les conditions idéales d'octroi d'une peine de sursis) et d'interchangeabilité réelle (ce qui est fait en pratique), nous chercherons à confronter les perspectives de trois groupes d'acteurs impliqués dans la construction de la pénalité sur la peine de sursis : ceux qui décident de créer la mesure (politiques), ceux qui décident de l'imposer (juges) et ceux qui l'appliquent (agents de probation). Plus globalement, nous chercherons à comprendre comment les acteurs interprètent et mettent en œuvre la peine d'emprisonnement avec sursis.

La thèse adopte la posture théorique selon laquelle la pénalité s'exerce au sein d'un système de droit pénal, caractérisé par une rationalité dominante : la rationalité pénale moderne (Pires et al., 2001). Notre cadre théorique conceptualise les trois niveaux d'acteurs comme des espaces singuliers et indépendants, mais en interaction constante les uns avec les autres, à travers les mécanismes de communications (loi, directive politique, ordres, etc.). Il existe des tensions permanentes entre les différents espaces, mais également vis à vis de la rationalité du système pénal, au travers desquels chaque espace cherche à affirmer son autonomie.

La thèse poursuivra trois objectifs spécifiques :

- 1) *Comprendre comment les acteurs impliqués dans la première étape de la pénalité (construction de la loi) définissent l'interchangeabilité de la peine de sursis.*

Il s'agira ici de comprendre comment se construisent et s'articulent les rapports de force entre les différents groupes d'acteurs impliqués dans la création de la loi. Nous chercherons également à comprendre comment la rationalité dominante du système infiltre les discours.

- 2) *Identifier et comprendre les motifs pour lesquels les acteurs décident de mobiliser la peine d'emprisonnement avec sursis*

Nous nous intéresserons ici à l'arbitrage qu'exercent les acteurs lorsqu'ils décident de mobiliser la norme, à la manière dont ils négocient leur autonomie face aux autres espaces et à la rationalité du système.

- 3) *Comprendre comment la peine d'emprisonnement est concrètement mise en œuvre*

Nous chercherons ici à décrire les pratiques des acteurs au sein de chacun des espaces caractérisés par une culture pénale locale (Garland, 2013), tout en étant soumis à la rationalité du système.

## Méthodologie

Le devis méthodologique proposé est mixte. La première source de données provient d'une analyse documentaire des discours politiques (débat pour l'adoption des lois C9 et C10 accessibles en ligne). La seconde source de données provient d'une analyse des jugements rendus par les Cours criminelles du Québec (jugements accessibles en ligne). Les analyses seront à la fois qualitatives (analyse des discours des juges) et quantitatives

(codification des motifs des jugements). Enfin, la troisième source de données proviendra d'observations au sein de deux agences pénales, et d'entrevues avec des agents de probation. La thèse permettra de comprendre comment les acteurs s'adaptent aux réformes pénales et apportera de nouvelles connaissances empiriques sur l'emprisonnement avec sursis à partir d'une méthodologie originale basée sur une triangulation des données.

### Contributions à la pratique

Le projet est original car il repose sur une diversité de sources et de points de vue. En s'intéressant à chaque étape de la construction de la pénalité, la thèse permettra de mieux comprendre comment la peine est pensée, conçue et appliquée, et de voir comment les représentations convergent ou diffèrent d'un bout à l'autre de la chaîne de la pénalité. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une thèse liée à l'intervention psychosociale, elle apportera de nombreuses contributions aux milieux pratiques : juges et agents de probation.

Tout d'abord, la thèse apportera de nouvelles connaissances empiriques sur la peine d'emprisonnement avec sursis, qui reste peu étudiée et peu connue, en partie à cause de son caractère malléable. En effet, le sursis est une peine modulable, dont la sévérité dépend des conditions qui lui sont associées. Le projet permettra de comprendre les raisons pour lesquelles les juges choisissent d'imposer une peine de sursis plutôt qu'une autre peine, mais mettra également en lumière les motifs plus inconscients de détermination de la peine. Connaître ces raisons permettra à la fois aux juges et aux agents de probation d'ajuster leurs pratiques. De plus, en s'intéressant à la surveillance du respect des conditions par les agents de probation, et à leur éventuelle sanction, la thèse permettra aux juges de connaître les contextes dans lesquels la peine de sursis devient plus sévère que la prison. La thèse cherche également à comprendre les fondements et les motifs des réformes politiques, ce qui peut constituer des informations utiles pour les acteurs chargés de les mettre en œuvre. Enfin, la thèse permettra aux professionnels de comprendre le fonctionnement des agences pénales : comment sont mises en œuvre les directives, comment est administrée la peine, mais également comment chaque espace s'affirme vis-à-vis de ses voisins et du système.

Liste des références

- Doob, A. (2012). Principled Sentencing, Politics and Restraint in the Use of Imprisonment : Canada's Break with its History. *Champ pénal/Penal Field*, IX. doi: 10.4000/champpenal.8327
- Garland, D. (2001). *The Culture of Control : Crime and Social Order in Contemporary Society*. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Garland, D. (2013). Penalty and the penal state. *Criminology*, 51(3), 475-517.
- Marinos, V. (2005). Thinking about penal equivalents. *Punishment & Society*, 7(4), 441-455.
- McNeill, F., Burns, N., Halliday, S., Hutton, N., & Tata, C. (2009). Risk, responsibility and reconfiguration. Penal adaptation and misadaptation. *Punishment & Society*, 11(4), 419-442.
- Pires, A., Cellard, A., & Pelletier, G. (2001). L'énigme des demandes de modifications législatives au Code criminel canadien. In P. Fraile (Ed.), *Régulation et gouvernance. Le contrôle des populations et du territoire en Europe et au Canada. Une perspective historique*. (pp. 195-217). Barcelone: Publicacions Universitat de Barcelona.